



REPUBLIQUE DU NIGER
RENOUVEAU DEMOCRATIQUE ET REPUBLICAIN
RDR-TCHANJI
DEMOCRATIE-JUSTICE-DEVELOPPEMENT
BUREAU POLITIQUE NATIONAL
NIAMEY-NIGER

PROGRAMME D' ACTIONS

25 Janvier 2020

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
PREAMBULE	4
INTRODUCTION	6
I. DES PRINCIPES ET OBJECTIFS	6
1.1. PRINCIPES	6
1.2. OBJECTIFS	7
II. DES ACTIONS SUR LE PLAN POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JUDICIAIRE	8
2.1. SUR LE PLAN POLITIQUE	8
2.1.1. <i>POLITIQUE INTERIEURE</i>	8
2.1.2. <i>POLITIQUE EXTERIEURE</i> :	9
2.2. SUR LE PLAN ADMINISTRATIF	9
2.2.1. <i>ORGANISATION ADMINISTRATIVE</i> :	9
2.3. SUR LE PLAN JUDICIAIRE	12
III. DES ACTIONS SUR LE PLAN ECONOMIQUE ET FINANCIER :	13
3.1. SUR LE PLAN DU SECTEUR PRIMAIRE.....	13
3.1.1. <i>Préservation du capital productif</i>	14
3.1.2. <i>Renforcement des capacités de production des exploitations</i>	15
3.1.3. <i>Développement des filières porteuses</i>	15
3.1.4. <i>Actions préventives contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition</i>	16
3.2. SUR LE PLAN DU SECTEUR SECONDAIRE.....	16
3.2.1. <i>HYDRAULIQUE URBAINE</i>	17
3.2.2. <i>MINES ET ENERGIE</i>	17
3.2.3. <i>INDUSTRIE ET ARTISANAT</i>	18
3.2.4. <i>BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS</i>	19
3.2.5. <i>TRANSPORTS ET COMMUNICATION</i>	19
3.3. SUR LE PLAN DU SECTEUR TERTIAIRE	21
3.3.1. <i>COMMERCE</i>	21
3.3.2. <i>BANQUES ET ASSURANCES</i>	22
3.3.3. <i>FINANCES PUBLIQUES ET TRESOR PUBLIC</i>	23
3.3.4. <i>SERVICES</i>	23
IV. DES ACTIONS SUR LE PLAN SOCIAL ET CULTUREL :	24
4.1. SUR LE PLAN DE LA SANTE ET DE L'INSERTION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPEES	25
4.1.1. <i>SANTE</i>	25
4.1.2. <i>INSERTION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPEES</i>	27
4.2. SUR LE PLAN DE L'URBANISME, DE L'ASSAINISSEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	27
4.2.1. <i>URBANISME ET ASSAINISSEMENT</i>	27
4.2.2. <i>HABITAT</i>	29
4.2.3. <i>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</i>	29
4.3. SUR LE PLAN DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET SUPERIEUR, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE ET DE L'EMPLOI	30
4.3.1. <i>ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET SUPERIEUR</i>	30
4.3.2. <i>FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE</i>	32

4.3.3. EMPLOI.....	32
4.4. SUR LE PLAN DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DE LA CULTURE	33
4.4.1. JEUNESSE.....	33
4.4.2. SPORTS ET LOISIRS	34
4.4.3. CULTURE ET ARTS.....	35
4.5. PROMOTION DE LA FEMME ET PROTECTION DE L'ENFANT	36
4.5.1. LA CONDITION DE LA FEMME	36
4.5.2. LES PROBLEMES DE L'ENFANCE	38
CONCLUSION GENERALE.....	39

PREAMBULE

Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) a été créé par des patriotes et démocrates nigériens soucieux de l'avenir de leur pays et conscients de la misère qui frappe leur peuple et déterminés à apporter des solutions appropriées à l'ensemble des maux dont souffre ce peuple.

Ce parti est issu de la fusion entre le Mouvement Nigérien pour le Renouveau Démocratique (MNRD-HANKURI) et le Rassemblement Démocratique et Républicain (RDR-TCHANJI), le 25 janvier 2020.

Tirant les leçons de plusieurs expériences vécues à travers le monde et tenant compte de la spécificité de la société nigérienne, les fondateurs du Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) ont procédé à une analyse historique du contexte sociopolitique qui a prévalu dans le Monde au cours des deux derniers siècles et ont noté ce qui suit :

- L'impasse dans laquelle les deux grands systèmes qui se sont affrontés à travers le monde ont plongé l'humanité : le capitalisme qui se réclame d'une démocratie libérale et le système socialo-communiste qui se réclame d'une démocratie prolétarienne et paysanne. Pendant cette période, le système socialo-communiste et le système capitaliste n'ont pas été à même de résoudre les problèmes fondamentaux de l'humanité ;
- La chute du mur de Berlin en 1989 qui a mis fin au monde bipolaire et consacré le multilatéralisme comme mode de gouvernance mondiale. C'est au cours de cette période que le vent de la démocratie a soufflé au Niger et dans bon nombre de nombre de pays africains qui en avaient profité pour organiser des Conférences Nationales suivies d'élections démocratiques multipartites ;
- Aujourd'hui encore, de nombreux soubresauts continuent de secouer les différents continents, les différentes régions et les différents pays ; de nouveaux défis émergents assaillent le monde, plus particulièrement les pays les plus pauvres comme le Niger.

Rejetant aussi bien la conception paternaliste des Etats collectivistes que celle laxiste des Etats libéraux, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) s'engage à construire pour le Niger un modèle de société fondé sur les principes universels de la Social-Démocratie.

Evitant tout dogmatisme, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) propose au

peuple nigérien une ligne politique réaliste sous-tendue par un programme d'actions concrètes, avec pour ambition de contribuer à l'émergence, au Niger, d'une société laborieuse et prospère.

Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) propose au peuple nigérien la voie du développement économique et social, fondé sur les principes suivants :

1) le fondement politique caractérisé par :

- le multipartisme,
- le pouvoir représentatif et électif,
- l'alternance dans l'exercice du pouvoir ;

2) la tolérance idéologique, politique et religieuse ;

3) le développement de la conscience nationale et l'attachement à la forme républicaine de l'Etat ;

4) la reconnaissance du principe de la propriété étatique, semi-étatique et privée ;

5) l'adoption d'une planification souple et évolutive dans le cadre de laquelle l'Etat réalise les équipements collectifs et sociaux et laisse une part importante à l'initiative privée pour les opérations d'investissements productifs et économiquement rentables ;

6) l'organisation du commerce intérieur et extérieur dans lequel le secteur étatique, le secteur semi et paraétatique et secteur privé jouent des rôles complémentaires en parfaite synergie.

En plus de ces principes, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) se préoccupe du sort des couches les plus défavorisées de la société. Il reconnaît tous les droits sociaux (droit à l'alimentation, droit à l'énergie, droit au travail, droit à l'éducation, droit à la santé, droit au logement, droit au transport, etc.). Dans le cadre de la redistribution du revenu, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) prône une plus grande justice sociale, assortie d'une solidarité agissante au sein des groupes sociaux.

Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) invite toutes les Nigériennes et tous les Nigériens, patriotes et démocrates sincères, à apporter leur adhésion massive au présent programme d'actions dont la mise en œuvre contribuera :

- à court et moyen termes à la résolution de la crise généralisée qui frappe notre pays ;
- à long terme à la promotion d'une croissance inclusive et durable et au développement équilibré et harmonieux de notre pays, dans le cadre d'une véritable quiétude sociale.

INTRODUCTION

L'option du Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) est de mettre en œuvre des stratégies et des actions qui favoriseront la croissance économique et qui permettront de satisfaire les besoins fondamentaux des populations rurales et urbaines. Le rythme élevé de la croissance démographique entraînera inévitablement une demande potentiellement croissante de tous les biens et services : éducation, santé, sécurité alimentaire et nutritionnelle, emploi, habitat, eau potable, hygiène et assainissement, sécurité des personnes et de leurs biens, etc ; en même temps qu'elle exercera une forte pression sur les ressources naturelles déjà en constante dégradation.

En effet, le présent programme d'actions vise à créer une parfaite cohérence entre les objectifs globaux et sectoriels de l'action publique et les besoins croissants des populations. A cet égard, le secteur primaire (agricole), le secteur des services et le secteur minier et pétrolier joueront un rôle prépondérant. Cela nécessitera la réalisation d'importants investissements pour créer les conditions d'une croissance durable de l'économie nationale en général et de l'économie rurale en particulier, en favorisant la sécurisation et la modernisation des conditions de production, la gestion durable des ressources naturelles, l'accès des ruraux aux opportunités économiques et le développement de l'emploi non agricole en milieu rural, ainsi que la promotion de petites et moyennes entreprises et industries en zone péri-urbaine et urbaine.

De même, les secteurs sociaux, en particulier l'éducation, la santé et l'eau potable et l'assainissement occuperont une place particulière dans le présent programme qui prévoit de leur consacrer une proportion substantielle des ressources publiques.

I. DES PRINCIPES ET OBJECTIFS

1.1. PRINCIPES

Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) vise à instaurer au Niger une société laborieuse et prospère fondée sur le respect des principes de la justice et de la démocratie. En son sein se reconnaissent tous les patriotes et démocrates Nigériens aspirant à vivre dans une société plus humaine, plus juste et plus fraternelle où ils pourront s'épanouir en étant désormais débarrassés de toutes formes de préjugés et de complexes.

Mus par le sentiment d'appartenance à la même Nation et attachés à la mère patrie, les Nigériens

écrivront ensemble leur propre histoire de façon harmonieuse, dans l'unité nationale et dans le strict respect de nos diversités ethniques et culturelles.

Le Niger, que se propose de construire le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) sera désormais ce moule où, de manière consciente viendront se fondre nos diverses spécificités. Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) vise ainsi à instaurer dans notre pays un ordre socio-économique nouveau, accordant la primauté à l'intérêt général sur les intérêts particuliers.

Pour ce faire, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) a pour ambition de :

- promouvoir une plus grande participation des citoyens dans la conception, la gestion et le contrôle des affaires publiques ;
- responsabiliser davantage les femmes et les hommes de notre pays dans la gestion de leurs propres affaires à tous les niveaux ;
- renforcer qualitativement et quantitativement la présence de l'Etat dans les domaines sociaux de base, de même que dans les domaines stratégiques de la vie nationale ;
- assurer l'éducation au nigériens et promouvoir l'émergence d'une conscience nationale plus aigüe et le respect de la chose publique.

Par ailleurs, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) combattra l'usage de la violence, de la corruption, de la concussion et des passe-droits comme moyen de parvenir à ses fins d'une façon générale et comme moyen de conquérir et d'exercer le pouvoir dans le respect- des Institutions de la République et du Peuple souverain.

1.2. OBJECTIFS

Les objectifs visés par le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) sont les suivants :

- 1) renforcer l'unité et la solidarité nationales ;
- 2) instaurer un Etat de droit et de démocratie pluraliste ;
- 3) garantir une équitable redistribution des revenus entre les différentes catégories socio-professionnelles du pays ;
- 4) instituer une justice sociale ;
- 5) réhabiliter et sauvegarder l'environnement et l'écologie ;
- 6) moraliser la vie publique et restaurer la rigueur, la discipline et la transparence dans la gestion

des affaires publiques ;

7) promouvoir l'intégration de la Femme dans le processus de développement économique et social du pays ;

8) assurer un meilleur encadrement et un avenir radieux à la jeunesse ;

9) construire une économie moderne, inclusive, équilibrée et harmonisée ;

10) édifier une nation laborieuse et prospère ;

11) accélérer l'intégration économique et politique sous-régionale et régionale pour contribuer au renforcement de l'unité africaine ;

12) développer et renforcer la fraternité et la solidarité entre les peuples ;

13) refonder la gouvernance démocratique et républicaine au Niger avec de Nouvelles et Heureuses ESPERANCES de Production, de Paix et de Prospérité dans un Niger de Justice, Uni, Laborieux et Prospère.

Pour y parvenir, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) envisage de mettre en œuvre les actions concrètes ci-après.

II. DES ACTIONS SUR LE PLAN POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JUDICIAIRE

2.1. SUR LE PLAN POLITIQUE

2.1.1. POLITIQUE INTERIEURE

Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) s'engage à :

- restaurer et consolider un Etat de droit et de démocratie véritable ;
- faire respecter toutes les libertés fondamentales inscrites dans la Loi fondamentale de l'Etat ;
- promouvoir l'égalité des citoyens devant la loi ;
- œuvrer pour l'instauration et la consolidation d'une démocratie multipartite au sein de laquelle prévaudra l'alternance au pouvoir ;
- préserver et faire respecter les libertés syndicales et associatives ;
- préserver et faire respecter les droits humains ;
- garantir au Nigérien le respect de sa dignité et de son honneur qui sont ses vertus cardinales ;
- donner les mêmes chances à tous les Nigériens sans distinction de catégorie sociale, de sexe, de race, d'ethnie, de religion ou de région pour accéder aux postes de responsabilité ;

- garantir la liberté de la presse.

2.1.2. POLITIQUE EXTERIEURE :

Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) se propose de :

- établir des relations privilégiées avec les Etats voisins immédiats en garantissant la libre circulation des personnes et des biens.
- œuvrer pour une véritable intégration sous-régionale et régionale, notamment à travers les organisations d'intégration politique, économique et sociale ;
- soutenir l'idéal de l'unité africaine ;
- respecter les engagements internationaux auxquels le Niger a librement souscrit.

Par ailleurs, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) vise :

- la promotion et le renforcement d'un esprit de bon voisinage, de fraternité et de solidarité sans faille, indispensable au développement d'une coopération mutuellement profitable à tous les peuples de la sous-région, de la région, de l'Afrique et du Monde ;
- le soutien actif à toutes les luttes visant l'instauration de la démocratie et le respect des libertés fondamentales en Afrique et à travers le monde ;
- le renforcement de la coopération sud-sud en établissant des relations solides d'amitié et de coopération avec les pays d'Afrique, d'Amérique Latine, d'Asie et des Caraïbes ;
- le renforcement de la coopération décentralisée.

Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) entend, en particulier, activement développer la coopération multilatérale dans tous les domaines où cette coopération ne porte pas atteinte à la souveraineté nationale de notre pays et a ses intérêts stratégiques.

Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) reste solidaire aux luttes de tous les peuples opprimés d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine ou de toutes autres régions du monde. Il condamne toute forme de domination et d'intolérance.

2.2. SUR LE PIAN ADMINISTRATIF

2.2.1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE :

1) ADMINISTRATION CENTRALE :

Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) s'attachera à :

- répartir clairement les domaines des compétences à tous les niveaux ;
- respecter le principe de délégation des pouvoirs sous contrôle ;
- doter les services des systèmes organisationnels et techniques, de manière à assurer leur efficacité ;
- assurer un transfert significatif des ressources humaines, matériels et financières et des moyens de fonctionnement adéquats ;
- restaurer à tous les niveaux le respect rigoureux de la réglementation, sous la condition de l'adaptation permanente de cette dernière aux objectifs poursuivis ;
- garantir la transparence dans la conduite des services publics, et permettre la perméabilité de ceux-ci aux initiatives de tous les acteurs concernés et à leur environnement ;
- instaurer une saine émulation et une véritable mystique du travail au sein de la fonction publique, notamment par la fixation des critères objectifs de recrutement et de nomination aux postes de responsabilité, en mettant l'accent sur le mérite et le rendement.

2) ADMINISTRATION TERRITORIALE :

Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) s'attèlera à la mise en place d'une administration efficacement déconcentrée et effectivement décentralisée.

Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) entend respecter le libre choix des citoyens de leurs représentants au sein des différentes assemblées.

Par ailleurs, notre parti veillera à doter les collectivités territoriales d'une administration déconcentrée très dynamique pour permettre à ces collectivités territoriales d'être en mesure de répondre plus efficacement aux sollicitations des citoyens.

3) CHEFFERIE TRADITIONNELLE :

Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) s'attachera à :

- privilégier les voies démocratiques dans le choix des chefs traditionnels conformément aux dispositions législatives et règlementaires en vigueur ;
- renforcer les capacités des chefs traditionnels dans l'accomplissement de leurs fonctions et cultiver en eux un attachement aux vertus de la démocratie ;
- associer la chefferie traditionnelle dans la mobilisation des citoyens aux fins des actions de sensibilisation et de développement ;

- promouvoir la neutralité de la chefferie traditionnelle dans le cadre des compétitions politiques.

4) DEFENSE ET SECURITE INTERIEURE ET EXTERIEURE

La garantie de la sécurité intérieure et extérieure constitue le gage de notre succès, c'est-à-dire de l'atteinte de notre objectif.

Aucun pays ne pouvant s'assurer paix et sécurité intérieures s'il fait fi de la situation se déroulant dans les autres pays, en matière de politique de défense et de sécurité extérieure, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) opte pour les principes suivants :

- le respect des dispositions de la charte de l'ONU et de l'UA relatives au règlement pacifique des litiges et différends entre Etats voisins, et celles relatives à la légitime défense individuelle et collective ;
- la promotion d'une action diplomatique multilatérale visant à prévenir les conflits et à pérenniser la paix ;
- le soutien aux opérations de maintien de la paix de l'ONU comme moyens plus efficaces d'aider les pays ravagés par la guerre et l'insécurité à trouver des solutions politiques et à instaurer une paix durable ;
- l'appui à la prévention, à la maîtrise, au règlement des conflits et à la consolidation de la paix ;
- le respect des frontières héritées de la colonisation.

Néanmoins en raison de l'étendue du territoire nigérien et de l'immensité de sa partie désertique (3/4 du pays), la présence de l'État à travers les services techniques, et surtout à travers les forces de défense et de sécurité, est largement en deçà de la couverture optimale. Nous veillerons à renforcer la présence des Forces de Défense et de Sécurité de manière homogène sur l'ensemble du Territoire national afin de garantir l'intégrité territoriale et la sécurité de nos concitoyens et de leurs biens.

S'agissant plus particulièrement de l'insécurité dans le désert nigérien, elle a pu se développer sur le terreau des différentes rébellions armées qu'a connu le Niger. Elle est liée essentiellement aux trafics en tout genre, notamment : d'armes, de drogues, d'êtres humains, de fausses monnaies, etc... Dans cette région qui abrite l'essentiel des mines et des industries extractives du pays, l'enjeu de la sécurité est, de toute évidence, l'enjeu majeur.

Depuis ces dernières années, l'insécurité se ressent également sur les frontières du Liptako Gourma avec des attaques à la fois de bandits armés, des terroristes et des narcotrafiquants pour ne citer que ceux-là.

Notre proposition dans ce domaine est de prévenir la recrudescence des attaques terroristes et éradiquer l'insécurité dans le Nord du pays, dans le Bassin du Lac Tchad et dans le Liptako Gourma et à y installer une administration de proximité, en procédant à un maillage plus serré à même de renforcer la présence de l'État à travers les services administratifs et techniques ainsi que les services de défense et de sécurité, tout en renforçant les mécanismes de coopération transfrontalière en matière de sécurité.

Cette option est d'autant plus nécessaire que sans une présence efficace de l'administration et des forces de défense et de sécurité, l'exploitation durable des ressources minières et pétrolières que regorgent ces zones deviendrait aléatoire. Dans le même ordre d'idées, une attention particulière sera accordée aux conditions d'attribution des permis d'exploration et d'exploitation, afin de préserver les intérêts de l'État et des populations locales. Nous procéderons à une relecture des textes en vigueur relativement au partage des revenus tirés de l'exploitation minière et pétrolière entre les communes concernées et l'État, de manière à ce que la clé de répartition desdits revenus corresponde à un juste équilibre entre l'intérêt national et la nécessité d'impulser le développement local.

Mais l'insécurité ne touche pas que les zones Nord, Ouest et Sud Est du pays : dans pratiquement tous les centres urbains, l'on assiste au développement du banditisme armé avec, dans beaucoup de cas, une connexion entre des nationaux et des personnes de nationalités étrangères.

En ce qui concerne, de manière générale, la sécurité des villes et des campagnes, notre volonté est de veiller à assurer, sur l'ensemble du territoire national, une présence effective des Forces de Défense et de Sécurité, en dotant leurs structures nationales, régionales, départementales et communales de moyens matériels et humains conséquents.

2.3. SUR LE PLAN JUDICIAIRE

D'importantes réformes judiciaires ont été entamées au Niger, à travers la transformation de Sections du tribunal en Tribunaux de Grandes Instances et la création de nouvelles cours et tribunaux spécialisés en vue de rapprocher davantage la justice du justiciable. Cependant, l'appareil judiciaire reste toujours éloigné des populations. Les conditions de détention en milieu carcéral restent toujours en deçà des normes admises en matière de droits de l'Homme.

Dans ce domaine, nous avons la ferme volonté de procéder à des réformes judiciaires à travers l'accélération des procédures judiciaires et les traitements des dossiers (notamment en faisant une

distinction entre le juge des libertés et le juge d'application des peines d'une part et le juge de la mise en état). Une de nos actions prioritaires dans ce domaine consistera à procéder à une simplification des procédures judiciaires, assainir les mœurs au sein de l'appareil judiciaire en mettant fin à la corruption, au déni de justice et à toutes autres pratiques malsaines pouvant entacher la crédibilité de la justice nigérienne et garantir l'indépendance de la Justice en améliorant la qualité de la formation des Magistrats.

Nous ferons en sorte que la Justice assume correctement sa mission de service public (établissement des actes d'état civil).

Les juridictions et établissements pénitentiaires seront dotés de moyens matériels et humains indispensables à leur fonctionnement régulier.

S'agissant de la vie carcérale, nous mettrons l'accent sur la mise en conformité des établissements pénitentiaires avec les normes des droits de l'Homme (personnel spécialisé dans la gestion des détenus). Nous ferons en sorte que les prisons servent de cadre de rééducation, de déradicalisation et de réinsertion sociale des détenus, en accélérant la mise en œuvre du programme TIGE (Travaux d'Intérêt Général).

Notre programme visera aussi à dissuader les récidives en révisant les textes existants en les rendant plus coercitifs.

III. DES ACTIONS SUR LE PLAN ECONOMIQUE ET FINANCIER :

L'économie publique et privée de notre pays sera organisée dans le cadre d'une planification souple, respectant la cohérence interne de tous les secteurs et la cohérence globale du système.

Ce programme tiendra compte de toutes les contraintes qui maintiennent encore notre société dans un état de sous-développement endémique.

3.1. SUR LE PLAN DU SECTEUR PRIMAIRE

L'agriculture nigérienne se caractérise par des systèmes de production peu productifs, à bas niveaux technique et technologique. Ces systèmes sont essentiellement composés de nombreuses exploitations de petite taille, de type familial, avec une faible performance des systèmes de production agrosylvopastorale et halieutique.

La sécurité alimentaire du pays, largement tributaire des productions céréalières, dépend dans une large mesure des importations (10% des besoins céréalières en année normale et 30 à 40% en année

de déficit). Les denrées alimentaires sont sujettes à des fluctuations élevées des prix au cours de l'année, car les stocks commerçants qui jouent un rôle de premier plan dans le ravitaillement des marchés, font l'objet de larges spéculations.

Le déficit alimentaire, doublé de malnutrition, est structurel au Niger. Le phénomène est d'envergure localisée mais parfois généralisée. La malnutrition touche une grande proportion d'enfants. Selon les statistiques récentes de l'INS (2017), 40,9% des enfants de moins de cinq ans présentent une insuffisance pondérale.

Quant à la couverture des besoins en eau potable des populations en milieu rural, elle se situe autour de 62% en 2017 et présente beaucoup de disparités entre régions et entre départements d'une même région. La couverture des besoins des populations en milieu urbain se situe, quant à elle, à 71,22%. En l'absence d'activités génératrices de revenus à une échelle significative, les stratégies de survie développées par les producteurs pour faire face aux crises alimentaires se traduisent dans bien des cas par la vente des actifs des exploitations agricoles ou d'élevage, ce qui les expose davantage aux futurs chocs climatiques et autres catastrophes naturelles.

La situation alimentaire et nutritionnelle se dégrade d'année en année sur fond (i) de sous-performance et de précarité des systèmes de production ; (ii) de dégradation continue des ressources naturelles, en particulier les ressources en terre, les ressources en eau et les ressources forestières et halieutiques et (iii) d'un faible accès des producteurs aux opportunités de financement.

Pour faire face à toutes ces contraintes, nous rechercherons l'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'état nutritionnel à travers une approche intégrée combinant : (i) la préservation du capital productif ; (ii) le renforcement des capacités de production des exploitations ; (iii) le développement des filières porteuses et (iv) des actions préventives contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

3.1.1. Préservation du capital productif

Face à la dégradation continue des ressources naturelles, leur restauration à grande échelle s'avère une priorité. Nous mettrons en chantier un vaste programme de récupération des terres, d'aménagement des mares et cuvettes, de protection de plans d'eau, cours d'eau, zones de production et d'habitation contre l'érosion et l'ensablement, avec une attention particulière sur le fleuve Niger. Nous entreprendrons également un vaste programme de maîtrise de l'eau à travers la création de seuils d'épandage et de micro-barrages à des fins de production agro-sylvo-pastorale et

halieutique et pour l'amélioration de la couverture des besoins en eau pour la pratique des cultures irriguées tout le long de l'année.

Ces opérations auront à la fois des objectifs environnementaux et des objectifs économiques à travers la création d'emplois et la génération de revenus pour les populations bénéficiaires.

3.1.2. Renforcement des capacités de production des exploitations

Nous nous attèlerons à la modernisation progressive des systèmes de production et à la mise en place d'un système cohérent et intégré d'appui-conseil-encadrement et de crédit aux producteurs. La taille très réduite des exploitations rurales étant un des principaux freins à leur modernisation, notre intention est d'encourager la création des regroupements des producteurs sur une base objective combinant à la fois la possibilité d'exploiter ensemble des espaces de grandes dimension (d'un seul tenant ou d'un niveau de dispersion très limité) et la prédisposition à travailler ensemble pour des objectifs d'investissement et de production et pour l'utilisation de matériel de production en commun. Il s'agit, par ce biais, de favoriser l'émergence de fermes modernes pratiquant des systèmes de production performants et diversifiés et pouvant accéder au crédit. Les grandes fermes ainsi créées sous forme de groupements d'intérêt économiques (G.I.E.), ou tout autre statut juridique conférant une personnalité morale à l'entité, et disposant de documents règlementaires pour la propriété foncière, constitueront l'ossature de base des filières porteuses à développer. Bien entendu, les exploitations individuelles ayant la taille minimale requise pour valoriser les investissements seront intégrées dans le système de modernisation.

Parallèlement, la capacité de production sera préservée pour les petites exploitations qui, pour diverses raisons et contraintes, prendront plus de temps à s'intégrer dans la dynamique de regroupement et de modernisation, à travers des appuis-conseils spécifiques à leur situation.

3.1.3. Développement des filières porteuses

Pour le développement des filières porteuses, nous mettrons l'accent sur celles présentant un potentiel pour la transformation ou l'exportation (niébé, arachide, coton, sésame, céréales, souchet, canne à sucre, oseille-Moringa et autres feuilles consommées, tubercules, produits maraîchers, cuirs et peaux, aviculture, lait et viande, fruits, poisson, miel, bois, produits de cueillette, gomme arabique, etc.).

Le développement de ces filières est de nature à garantir le plein emploi pour les producteurs ruraux, promouvoir de nouveaux emplois à travers la transformation, et à fournir des devises au pays à travers l'exportation. Dans cet ordre d'idées, un soutien particulier et des facilités d'accès au financement seront apportées aux promoteurs de Petites et Moyennes Entreprises (PME) commerciales, artisanales et industrielles qui ajoutent de la valeur à nos matières premières d'origine agro-sylvo-pastorale et halieutique à des fins d'exportation.

Le rôle de l'État et des collectivités territoriales restera primordial, tout en libérant et en encourageant l'initiative du secteur privé.

L'objectif est de parvenir à la création de plusieurs unités de transformation des produits du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans toutes les communes.

A cela s'ajoute la création d'unités de production industrielle dans les Départements et les Régions en fonction des potentiels existants.

3.1.4. Actions préventives contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition

Pour garantir l'accès des populations aux denrées alimentaires, notre option est de permettre l'intervention de l'État sur les marchés par injection de quantités significatives de denrées à prix modérés, en vue de réguler les prix du marché et juguler la spéculation.

Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) encouragera l'État et le secteur privé à promouvoir des unités de fabrication d'aliments à haute valeur nutritive destinés aux enfants de moins de cinq (05) ans. Parallèlement, des campagnes intensives de formation et de sensibilisation des ménages seront entreprises pour les inciter à l'abandon de comportements sociaux préjudiciables à un bon équilibre alimentaire et nutritionnel.

Il sera aussi mis en œuvre des actions de lutte contre l'insécurité alimentaire du bétail (stocks d'aliments de bétail à prix modéré, appui aux producteurs de fourrage en irrigué pour soutenir l'alimentation du bétail en saison sèche).

La question des revenus des ménages étant au centre de la problématique de l'accès aux denrées alimentaires et à l'eau potable, le développement des activités génératrices de revenus constituera une des principales portes d'entrée pour y faire efficacement face.

3.2. SUR LE PLAN DU SECTEUR SECONDAIRE

Notre pays dispose d'énormes potentialités susceptibles d'assurer son industrialisation. En effet, en plus des produits primaires d'origines végétale et animale, et des réserves en eau, le Niger regorge de multiples minerais (uranium, molybdène, cassitérite, phosphate, sel, charbon, fer, titane, vanadium, plomb, cuivre, amiante, fluorine, or, pétrole, etc.). Parmi ces minerais seuls l'uranium, le charbon, le pétrole et l'or font actuellement l'objet d'une exploitation industrielle, les autres étant soit exploités artisanalement (cassitérite, sel, natron) soit non exploités.

Dans le domaine énergétique, le Niger dispose, en plus du charbon et du pétrole, des sources d'énergie éolienne, solaire et hydraulique très peu exploitées.

Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) entend relever le défi de cette contradiction entre l'immensité de nos richesses naturelles d'une part et la quasi-inexistence d'un tissu industriel liée au sous-développement du secteur secondaire d'autre part.

Son programme d'actions porte sur les actions qui seront mises en oeuvre dans les domaines suivants :

- hydraulique urbaine ;
- mines et énergie ;
- industrie et artisanat ;
- bâtiments et travaux publics ;
- transports et communications.

3.2.1. HYDRAULIQUE URBAINE

Dans ce domaine, les actions de notre parti, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji), viseront la couverture progressive des centres urbains par des systèmes d'adduction d'eau potable en :

- définissant une politique de réduction des coûts de production ;
- décentralisant la gestion des réseaux de distribution.

3.2.2. MINES ET ENERGIE

Dans ce domaine, la stratégie du Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) visera :

- l'intensification des recherches minières en utilisant au mieux les ressources humaines et financières nigériennes ;
- l'exploitation des gisements uranifères et aurifères de façon rationnelle et méthodique ;

- l'exploitation de nouveaux minerais déjà découverts ou qui viendraient à l'être, doit s'opérer en tenant compte strictement de l'intérêt national et de l'évolution du marché mondial ;
- le développement de la recherche en matière d'énergies renouvelables notamment solaire, éolienne et la biomasse ;
- l'exploitation du ciment sera intensifiée pour une couverture nationale ;
- l'aménagement des sources thermales en vue d'une exploitation industrielle ;
- l'exploitation des ressources énergétiques nationales déjà identifiées telles que le charbon, le pétrole, le gaz naturel et l'énergie hydro-électrique.
- la diversification des partenaires ;

L'exploitation du charbon sera intensifiée. Son utilisation domestique et industrielle facilitera la protection de l'environnement et l'indépendance énergétique. Aussi, dans le cadre de la coopération sous-régionale, les problèmes d'exploitation et de raffinage du pétrole trouveront leurs solutions.

En matière énergétique, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) comptera sur :

- la réalisation de barrages hydroélectriques, de stations éoliennes et de centrales thermiques ;
- la réalisation de centrales solaires ;
- la production d'appareils solaires susceptibles d'être fabriqués sur place par l'Etat ou les entreprises privées ;
- l'accélération de la mise en exploitation des gisements pétroliers de Tintouma, d'Agadem, etc.

3.2.3. INDUSTRIE ET ARTISANAT

Dans ce domaine, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) s'attachera à :

- soutenir, encadrer et promouvoir les unités de production artisanales ;
- protéger les industries nationales par une politique commerciale et fiscale conséquente ;
- promouvoir un environnement fiscal favorisant les initiatives privées ;
- soutenir l'implantation d'unités industrielles dans les zones offrant des potentialités optimales d'investissements, tout en s'efforçant de créer des pôles de développement harmonieusement repartis sur l'ensemble du territoire national ;
- rechercher la maîtrise des technologies de transformation des produits de base.

Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) veillera surtout à l'intégration du secteur secondaire au secteur primaire. C'est pourquoi l'industrie, à l'instar de l'artisanat, va avant tout s'appuyer sur la transformation des produits de l'agriculture et de l'élevage.

Quant aux industries mécaniques et électriques, elles s'appuieront sur l'exploitation de métaux existants.

Les ateliers de fabrication de matériels légers actuellement en place serviront de base à la promotion d'une véritable industrie technique.

En mettant l'accent sur les conditions d'un environnement économique de base, et en accordant la priorité aux implantations en fonction des critères rationnels, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) vise l'avènement d'un tissu industriel cohérent composé d'unités :

- textiles,
- extractives,
- manufacturières,
- de production d'eau et d'électricité,
- touristiques et hôtelières,
- mécaniques et chimiques ;
- numériques et technologiques.

3.2.4. BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) entend promouvoir dans ce domaine :

- la promotion d'industries de production de matériaux de constructions ;
- la valorisation et l'intensification de l'utilisation des matériaux locaux de construction ;
- la multiplication des infrastructures collectives ;
- l'organisation et la réglementation de la profession d'entrepreneur ;
- la valorisation de l'architecture traditionnelle dans le cadre des constructions publiques ;
- la conception d'un document-cadre de politique de gestion des usines de cimenterie, en vue de mieux satisfaire la demande nationale en ciment et faciliter la construction d'infrastructures publiques durables, à moins coût.

3.2.5. TRANSPORTS ET COMMUNICATION

Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) mettra l'accent, dans ce domaine sur :

- la réhabilitation, l'entretien et l'extension du réseau routier ;
- la poursuite du désenclavement interne et externe ;
- l'harmonisation des programmes de désenclavement au niveau de la sous-région ;
- la réhabilitation de la position du Niger en tant que grand carrefour entre l'Afrique sub-saharienne et le Maghreb par une exploitation optimale des retombées de la route transsaharienne et des lignes aériennes ;
- le renforcement de la sécurité routière ;
- la réorganisation et la modernisation du secteur des transports ;
- l'exploitation optimale des potentialités en matière de transports ferroviaires, fluviaux et maritimes offerts par les pays voisins ; notamment l'accès à l'usage de plusieurs ports (Lagos, Cotonou, Lomé, Abidjan, Alger, Téma) ;
- l'édification à l'intérieur d'un réseau ferroviaire relié au réseau extérieur, en vue de faciliter et de réduire à terme le coût de transport des différents produits à l'importation ;
- la réorganisation, l'extension et la modernisation du transport urbain dans la capitale et dans les grands centres.

En outre, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) veillera particulièrement :

- au désenclavement du monde rural par l'expansion du réseau des routes secondaires et rurales, afin de faciliter l'écoulement des produits agro-pastoraux et artisanaux ;
- à la réhabilitation, l'extension et la permanence du transport aérien civil intérieur régulier ;
- à la redynamisation du transport aérien international ;
- à l'équipement et à la réhabilitation de certaines stations météorologiques ;
- à l'équipement complémentaire de certains aérodromes ;
- à l'amélioration de la couverture nationale en matière de radiodiffusion et de télévision ;
- à l'amélioration de l'exploitation du système de télécommunications et l'extension du réseau existant ;

C'est en parvenant à réaliser ces actions que le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) jettera les bases d'une économie moderne, inclusive et durable au Niger. Les conditions d'une véritable croissance économique soutenue seront créées. La recherche scientifique et la formation des cadres techniques compétents garantiront la pérennité de cette croissance.

Le niveau de vie des populations se trouvera de ce fait amélioré, le marché intérieur pourra être suffisamment solvable pour absorber les produits de nos entreprises. Ces dernières pourront en ce moment fonctionner en pleine capacité, accroître leur productivité et mieux réguler la concurrence.

3.3. SUR LE PLAN DU SECTEUR TERTIAIRE

3.3.1. COMMERCE

Au niveau des échanges commerciaux intérieurs, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) s'engage à :

- soutenir, réorganiser et encadrer la profession commerçante ;
- promouvoir une intégration effective des deux secteurs (formel et informel) en les rationalisant ;
- promouvoir la formation des opérateurs économiques aux techniques modernes de gestion (comptabilité, marketing, etc.) ;
- promouvoir l'intégration et la rationalisation des institutions de promotion des échanges commerciaux ;
- éliminer toutes les entraves portant atteinte à la liberté de circulation des personnes, des capitaux et de marchandises à l'intérieur de notre territoire ;
- restructurer et redynamiser les offices, les sociétés d'Etat et d'économie mixte existantes et en créer de nouveaux ;
- rationaliser le circuit commercial national de manière à instaurer une coexistence pacifique entre les "secteurs" commerciaux semi-étatiques, paraétatiques et privés ;
- assainir les circuits d'approvisionnement en produits stratégiques par une réglementation priorisant l'intérêt national ;
- prendre des mesures législatives et réglementaires permettant un meilleur contrôle du commerce national.

Au niveau des échanges commerciaux extérieurs, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) s'engage à :

- respecter les traités et conventions signés avec les Organisations d'intégration économique sous régionales, régionales et internationales ;
- prendre des mesures pour limiter les fuites des capitaux ;

- éradiquer les pratiques administratives favorisant le trafic d'influence, la corruption et les malversations de toutes sortes ;
- mieux intégrer l'économie nigérienne aux systèmes commerciaux des pays de la sous-région, de la région, du continent africain et du monde ;
- développer davantage les échanges commerciaux Sud-Sud ;
- lutter efficacement contre la détérioration des termes de l'échange entre les pays industrialisés et les pays sous-développés ;
- lutter pour l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial au sein duquel les mécanismes de la fixation des prix des produits primaires ne soient plus détenus par les seuls pays industrialisés.
- revaloriser le prix des produits primaires (miniers, végétaux et animaux) qui nous procurent l'essentiel de nos recettes d'exportation.

3.3.2. BANQUES ET ASSURANCES

1. LES BANQUES

Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) veillera :

- au rapprochement des systèmes bancaires de la sous-région et du continent africain ;
- à l'organisation d'un véritable réseau bancaire national répondant aux impératifs de notre économie ;
- à l'instauration d'un crédit de l'Habitat accessible aux classes moyennes ;
- à l'institution d'un système de crédit agricole déconcentré simple dans ses procédures et proche du paysan qui prend en compte un fonds de garantie, de bonification pour l'accès au crédit ainsi qu'un fonds pour faire face aux calamités et catastrophes naturelles dans le secteur agrosylvopastoral et halieutique ;
- à la création d'institutions de microfinance qui serviront de relai entre l'épargne rurale et le secteur bancaire, dans le but de favoriser une intégration complète des circuits de financement de l'économie.

1. LES ASSURANCES

Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) opte pour :

- une meilleure participation des assurances à la collecte de l'épargne ;
- une meilleure couverture du territoire national par les compagnies d'assurances ;
- l'institution des mutuelles d'assurances des travailleurs salariés et ruraux ;

- le développement de la co-assurance entre les compagnies d'assurances de la place ;
- la promotion des opérations de réassurance au sein des institutions africaines spécialisées.

3.3.3. TRESOR ET FINANCES PUBLIQUES

Dans ce domaine, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) s'engage à :

- réorganiser les services de l'État, ainsi que les organes chargés du contrôle de la gestion financière et patrimoniale, dans le sens d'un renforcement de leur efficacité en matière de prévision et de gestion ;
- assurer la transparence dans la gestion des deniers publics, par la centralisation complète du suivi des opérations financières de l'Etat dans le cadre unique de la Loi des Finances et la régularité des contrôles législatifs et réglementaires ;
- adapter la réglementation financière au contexte économique, social et culturel,
- accorder la priorité aux secteurs sociaux, aux secteurs productifs de biens de masse et aux infrastructures de base dans l'affectation des crédits budgétaires ;
- accorder la priorité à l'élargissement de l'assiette fiscale en désarmant les taux prohibitifs au rendement illusoire, qui sont sources d'évasions fiscales, et par conséquent d'injustice sociale ;
- réviser la fiscalité douanière dans le sens de la prise en compte, au niveau de chaque mesure, du triple objectif suivant :
 - protéger l'économie nationale,
 - assurer l'approvisionnement du pays en produits d'importation,
 - procurer des rentrées fiscales ;
- doter les services fiscaux en ressources humaines, financières et matérielles suffisantes en vue de renforcer leur efficacité ;
- moraliser la Fonction Publique et lutter contre l'enrichissement illicite des agents de l'Etat.

3.3.4. SERVICES

Dans les domaines des communications et des télécommunications, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) s'engage à :

- développer le transport public et privé dans les grands centres urbains (Niamey et tous les autres grands centres urbains de notre pays) ;
- réorganiser et dynamiser les transports interurbains et péri-urbains ;

- éliminer les tracasseries routières qui entravent le développement du transport ;
- poursuivre l'harmonisation des législations et réglementations en matière de transport et de communication entre les pays de la sous-région en vue de leur intégration complète ;
- promouvoir une plus grande ouverture de notre pays vers les pays voisins ;
- développer le trafic aérien intérieur ;
- participer à toute initiative visant la création de compagnies aériennes pour couvrir le trafic aérien national ou international ;
- inciter les différentes compagnies aériennes des pays de la sous-région à mieux couvrir notre pays ;
- assurer une plus grande couverture des zones rurales par les services de postes, de téléphonie mobile, de caisses d'épargnes, etc. ;
- développer et améliorer l'exploitation du réseau de communications téléphoniques et télégraphiques en vue d'offrir de meilleurs services aux citoyens et à moindres coûts ;
- promouvoir une politique touristique devant assurer à notre pays l'entrée de considérables devises.

IV. DES ACTIONS SUR LE PLAN SOCIAL ET CULTUREL :

Toute politique sociale et culturelle conséquente doit avoir pour finalité la promotion et l'épanouissement du Peuple auquel elle est destinée.

Les différents régimes qui se sont succédé dans la gestion de notre pays depuis l'indépendance ont malheureusement manifesté des intérêts différents aux préoccupations des populations nigériennes. Les politiques de population mises en place n'ont pas été à la hauteur pour mettre à la disposition du peuple, les services et commodités nécessaires devant le mettre à l'abri des besoins fondamentaux. La majorité des Nigériens deviennent de plus en plus pauvre et exclue du bénéfice des retombées du développement. En conséquence, il se pose aujourd'hui encore, la question du phénomène population dans la politique de développement du pays.

Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) estime qu'il importe de mieux cerner le paramètre population qu'il considère comme donnée fondamentale pour la planification des actions économiques, sociales et culturelles qu'il compte mener.

L'intégration de cette dimension permettra au Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) d'élaborer et de conduire une politique cohérente dans les domaines suivants :

- Production des biens et services en adéquation avec la croissance de la population ;
- santé, alimentation, insertion sociale et professionnelle des groupes vulnérables ;
- urbanisme, habitat et aménagement du territoire ;
- enseignements primaire, secondaire et supérieur, formation professionnelle et technique ;
- emploi ;
- jeunesse, sports et loisirs ;
- culture et arts ;
- promotion de la femme et protection de l'enfant.

4.1. SUR LE PLAN DE LA SANTE ET DE L'INSERTION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPEES

4.1.1. SANTE

Au Niger, on compte en moyenne un médecin pour 30.000 habitants (la norme OMS est de 1 pour 10.000) ; un infirmier pour 7 000 habitants (norme OMS : 1 pour 5.000). Bien que l'on dénombre une sage-femme pour 6 000 femmes en âge de procréer (normes OMS : 1 pour 5.000)

la proportion d'accouchements assistés par un personnel formé n'est que de 40% aujourd'hui. Le taux de couverture sanitaire globale tourne autour de 80% tandis que le taux de prévalence du VIH/SIDA est de 0,3% (INS, 2017)

Ainsi, on constate une faible disponibilité des ressources humaines dans le domaine de la santé à laquelle s'ajoute une répartition inégale entre les niveaux administratifs et les structures de soins d'une part, mais aussi entre les zones urbaines et rurales et entre les régions d'autre part. A cela s'ajoute la vétusté des équipements et des consommables ou leur non-disponibilité dans les centres de santé.

En ce qui concerne les enfants, leurs conditions de santé sont très préoccupantes. En raison de l'insuffisance des infrastructures et des services de santé, de la faiblesse des revenus des ménages, du faible niveau d'éducation des mères, entre autres, la cible de « réduction de deux tiers du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans » à l'horizon 2015 n'a pas pu être atteinte et ne l'est toujours pas aujourd'hui.

Nous nous efforcerons d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD).

La mortalité maternelle reste élevée et la cible fixée dans le cadre de l'objectif du millénaire n'a pas pu être atteinte à cause des mêmes contraintes.

S'agissant de la prise en charge des consultations et soins médicaux, il est à rappeler que depuis 2003, le Niger a mis en œuvre une politique de gratuité sectorielle ciblée sur la pathologie VIH-SIDA et, à partir de 2006, la gratuité collective ciblée sur les enfants de moins de 5 ans. En avril 2006, la gratuité collective a été généralisée sur tout le territoire pour les enfants de moins de 5 ans. Par la suite, les consultations prénatales, les accouchements et la prise en charge de certains cancers féminins ont été concernés.

A partir de 2012, nous avons observé un relâchement de l'accès des populations à la gratuité des soins, et aujourd'hui, la situation dans ce domaine est plus que préoccupante.

Quant au financement du secteur de la santé dont le budget se situe entre 6% et 7% du budget national (contre un objectif de 15% recommandé par les engagements internationaux), il est assuré essentiellement par des partenaires au développement, à hauteur de 50% du fonctionnement et 95% des investissements.

Pour une meilleure efficacité des services de santé, nous mettrons l'accent sur : (i) la prévention et l'éducation à la santé ; (ii) une médecine de proximité ; (iii) et la gratuité des soins de santé pour certaines catégories sociales.

Prévention et éducation à la santé

Notre action visera à privilégier la prévention et l'éducation à la santé. En effet, qu'il s'agisse des programmes d'éducation nutritionnelle ou de sensibilisation en matière de lutte contre les pandémies, les exemples sont nombreux, qui montrent que la rapidité de la diffusion du progrès dépend largement du niveau d'information et d'éducation des citoyens.

Médecine de proximité

Notre option porte sur une médecine de proximité pour permettre l'accès des citoyens aux infrastructures et équipements sanitaires ainsi qu'au personnel de santé.

Nous veillerons au respect d'une répartition optimale des ressources humaines et matérielles entre les niveaux administratifs et les structures de soins d'une part, mais aussi entre les zones urbaines et rurales et entre les régions d'autre part.

Gratuité des soins de santé pour certaines catégories sociales

Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) va poursuivre l'application de la gratuité collective ciblée sur les femmes et les enfants de moins de 5 ans, en apportant des correctifs aux dysfonctionnements constatés, en particulier l'inscription de prévisions budgétaires sur la base d'une estimation rigoureuse des coûts engendrés par la gratuité pour les formations sanitaires et l'allègement de la procédure de remboursement.

4.1.2. INSERTION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPEES

Bien que vieux comme le monde, le phénomène du handicap n'a retenu l'attention des pouvoirs publics que très tardivement. Conscient du fait que la personne handicapée est une personne comme toutes les autres, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) mettra en œuvre une politique conséquente d'insertion sociale pour promouvoir l'inclusion sociale et professionnelle des groupes vulnérables.

Nous nous proposons d'améliorer le recrutement des personnes handicapées en ramenant le taux de leur recrutement de 5 à 10%.

4.2. SUR LE PLAN DE L'URBANISME, DE L'ASSAINISSEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Toutes les politiques sociales relatives à l'amélioration du cadre de vie des populations dans nos centres urbains se sont soldées par des insuffisances dues à l'absence d'une réelle volonté politique de concevoir et mettre en exécution de véritables programmes de développement urbain.

Aucune action à la dimension de la gravité des problèmes de l'habitat, de l'urbanisme et de l'assainissement n'a été réellement engagée.

Sur ce plan, la politique du Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) concernera :

- l'urbanisme et l'assainissement,
- l'habitat,
- l'aménagement du territoire.

4.2.1. URBANISME ET ASSAINISSEMENT

Urbanisme

Au Niger, les schémas directeurs d'aménagement urbain (SDAU) existants se limitent aux chefs-lieux de régions et à quelques villes secondaires, mais ils ne sont pas toujours respectés. A titre

d'illustration, on peut noter que dans plusieurs centres urbains, Niamey en particulier, il est régulièrement procédé au morcellement des réserves foncières destinées initialement à diverses commodités sociales et économiques.

Le domaine de la construction n'est soumis qu'à un contrôle timide, relativement au respect de la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne le standing, les règles de sécurité, l'hygiène et la protection de la santé publique.

Notre priorité en matière d'urbanisme est d'accélérer l'élaboration de la politique de développement urbain et des schémas directeurs d'aménagement urbain, pour tous les chefs-lieux des départements et communes et de veiller à leur respect. En outre, les administrations centrales, régionales, départementales et communales seront dotées de la capacité de contrôle des immeubles en construction, pour les adapter aux normes prévues par les lois et règlements.

Assainissement

En milieu urbain, les ordures ménagères constituent un sujet de véritable préoccupation, car leur évacuation se fait le plus souvent aux alentours immédiats des habitations. Moins de la moitié de ces ordures sont collectées par les municipalités et 10% seulement arrivent dans les décharges publiques. Cette situation qui engendre des effets néfastes sur la santé des populations, traduit une contre-performance des services municipaux en charge de l'évacuation des déchets. Les infrastructures et les équipements d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées se caractérisent par leur vétusté et leur manque d'entretien.

Notre option consiste à instaurer un cadre institutionnel cohérent pour éviter la dispersion de la problématique de l'assainissement entre plusieurs départements ministériels, notamment ceux en charge des questions d'urbanisme, d'habitat, du cadastre, de l'hydraulique, de l'environnement et de la santé.

Nous veillerons (i) à doter tous les centres urbains d'infrastructures d'assainissement, notamment les réseaux d'évacuation d'eaux pluviales, les réseaux d'égout, les stations de traitement des eaux usées, les décharges de déchets solides, etc. ; (ii) à exiger des établissements industriels, notamment ceux évacuant des substances toxiques, l'installation de stations de prétraitement des eaux résiduaires ; (iii) à substituer les emballages plastiques par des emballages en matière biodégradable et (iv) de valoriser les déchets plastiques dans la fabrication de pavés, tout en donnant la priorité à l'éducation civique des citoyens à travers des campagnes intensives de communication et de sensibilisation.

4.2.2. HABITAT

Disposer d'un logement décent comportant le minimum vital est un excellent indicateur pour apprécier le bien être d'une population. Selon l'enquête QUIBB de 2005, 94,2% des ménages sont propriétaires de leur logement en milieu rural, tandis qu'en milieu urbain, les ménages locataires atteignent des proportions considérables : 48,6% à Niamey et 36,1% dans les autres chefs lieu de région. A la lumière de ces statistiques, il apparait que le besoin de disposer d'un logement propre est une problématique qui concerne essentiellement les centres urbains.

En fonction du critère de la population et des proportions de locataires issues des données d'enquêtes, on peut estimer que 14.235 ménages urbains (sur la base de 7 personnes par ménage en moyenne) seraient locataires dans la région d'Agadez, 4.407 dans la région de Diffa, 10.493 dans la région de Dosso, 21.304 dans la région de Maradi, 84.846 dans la région de Niamey, 17.175 dans la région de Tahoua, 6.799 dans la région de Tillabéri et 22.669 dans la région de Zinder, soit au total 181.930 ménages urbains locataires.

Il est bien évident que plusieurs obstacles s'opposent à l'acquisition de logements en propriété : solvabilité de la demande, absence de facilités de financement et absence de mécanisme de recouvrement des coûts investis.

Pour cela, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) améliorera le fonctionnement de la Banque de l'Habitat de manière à permettre un accès aux services de cette banque à un plus grand nombre de citoyens vivant dans les villes comme dans les campagnes, salariés ou non. Nous nous attèlerons à mettre à la disposition des circuits bancaires : i) un Fonds de l'habitat et ii) un Fonds de garantie hypothécaire.

4.2.3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Jusqu'ici, il a été difficile dans notre pays de mettre en application une véritable politique d'aménagement du territoire assortie d'un schéma directeur d'aménagement du territoire (S.D.A.T.). Or, le développement d'un territoire et le succès d'un peuple sont intimement liés à l'aménagement du territoire. Ils sont dus à des actions concertées d'hommes réunis autour d'une idée et d'un idéal commun d'une part, et d'autre part, aux moyens forgés par l'homme notamment les techniques d'organisations administratives, sociales et spatiales, les régimes fonciers et l'encadrement économique.

En effet, un découpage territorial administratif et politique qui ne correspondrait pas à des régions de développement et des entités d'aménagement est limitatif, neutralisant voire paralysant.

Conscient de cet état de fait, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) réorganisera l'espace territorial, en fonction des techniques et des besoins des populations pour en tirer le service le plus efficace au bénéfice de nos économies et de nos populations exigeantes quant à leurs activités.

Cette nouvelle organisation débouchera assurément sur une autre organisation sociale afin de faire de notre pays une nation forte et s'appuyant sur le développement de :

- la confiance en soi au niveau individuel ;
- la dynamique du groupe au niveau communautaire ;
- la solidarité et la complémentarité au niveau régional ;
- la conscience collective au niveau national.

Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) s'attèlera aussi à créer et à maintenir la cohérence entre les programmes économiques de développement et l'aménagement du territoire. En effet l'aménagement du territoire met l'accent sur l'homme "habitant" alors que la planification économique place son accent sur l'homme "producteur".

Pour parvenir à modifier qualitativement les conditions territoriales de l'existence de notre population et solutionner les problèmes fonciers (conflit entre espace urbain et espace rural, espace agricole et espace pastoral), le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) fera de la lutte contre la désertification et les effets néfastes du changement climatique un idéal.

Par ailleurs, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) accélérera :

- l'application des mesures contenues dans le code rural ;
- la réalisation et la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire (SDAT) ;
- moderniser le cadastre pour une bonne gestion du foncier rural et urbain.

4.3. SUR LE PLAN DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET SUPERIEUR, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE ET DE L'EMPLOI

4.3.1. ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET SUPERIEUR

L'éducation est l'ensemble des moyens qu'une société met en place pour assurer aux futures générations, la transmission des connaissances, de traditions, de normes et de valeurs qui régissent

l'interaction de l'individu avec son environnement socioculturel. L'éducation développe chez les citoyens les qualités morales et socioculturelles qui renforcent le sentiment d'appartenir à une nation.

Au niveau de **l'enseignement primaire**, on peut retenir les caractéristiques suivantes :

- Le taux brut de scolarisation tourne actuellement autour de 75%, avec des disparités entre les filles et les garçons dont les taux sont respectivement de 58,6% et 77%. Le taux d'achèvement du cycle de base tourne autour de 60%, avec une disparité entre les filles (45%) et les garçons (58,3%) (INS, 2017)
- Le taux d'alphabétisation, quant à lui est évalué à 35%, avec les mêmes disparités : 45% pour les hommes et 20% pour les femmes (INS, 2017).

Il faut rappeler que les difficultés auxquelles le secteur de l'enseignement primaire fait face sont essentiellement liées (i) à l'insuffisance d'infrastructures, de personnel et de matériel ; (ii) à la demande croissante liée à l'accroissement démographique, (iii) aux pesanteurs sociales qui entravent la scolarisation de la jeune fille et (iv) à la faiblesse des revenus des parents d'élèves.

L'enseignement secondaire est caractérisé par un taux brut d'admission en 6^{ème} qui s'est amélioré (autour de 90%) au détriment de la qualité grâce au phénomène de passage automatique du primaire au secondaire. Le taux d'admission en seconde demeure encore faible quoiqu'en progression (30% avec une grande disparité entre filles et garçons).

L'enseignement supérieur est caractérisé par un faible taux d'accès aux universités, couplé aux multiples grèves d'enseignants-chercheurs et d'étudiants. La recherche universitaire est peu développée en raison de l'insuffisance de crédits et de mesures incitatives sur le plan de la carrière. Les contraintes qui entravent la bonne marche de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire sont essentiellement liées à l'insuffisance des salles de cours, d'amphithéâtres, de bibliothèques, de laboratoires et de cités universitaires.

Les objectifs du Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) pour les différents volets que comporte l'enseignement sont les suivants :

- en matière d'enseignements primaire et secondaire, il s'agira de mettre un accent particulier sur la scolarisation dans les zones rurales, d'adapter la capacité d'accueil du cycle secondaire à l'accroissement des flux issus du primaire et la promotion de la scolarisation de la jeune fille ;

- la création d'un lycée d'excellence dans chaque Région pour accueillir des élèves provenant de toutes les Régions en vue de permettre le brassage entre les jeunes du pays ;
- en matière d'enseignement supérieur, l'objectif est de favoriser la formation de cadres et de techniciens qualifiés dans des disciplines correspondant à la demande du marché de l'emploi et des besoins de la société. Nous veillerons à soutenir la recherche, l'innovation et le transfert de technologies en direction des utilisateurs. Avec l'augmentation du nombre d'étudiants, nous veillerons au renforcement des capacités d'accueil de toutes les Universités et la création de nouvelles.

4.3.2. FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Toutes les régions du Niger disposent de centres publics de formation professionnelle et technique notamment les « Centres de Formation aux Métiers », mais ce sont surtout les centres de formation privés qui dominent le secteur. En plus des centres assurant une formation professionnelle de niveau moyen, on remarque une accélération de la création des centres de formation professionnelle et technique aussi bien à Niamey que dans toutes les régions du pays. Les contraintes majeures de la formation professionnelle et technique résident dans la prédominance de la formation sur le tas par apprentissage, ce qui ne présente pas de perspective d'embauche, à cause de l'absence de délivrance de diplômes professionnels reconnus et d'autres facteurs endogènes et exogènes tels que la qualité de l'enseignement, la crédibilité des diplômes et les faibles opportunités qu'offre le marché de l'emploi, entre autres.

Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) ambitionne de :

- rehausser le nombre et les effectifs des centres d'apprentissage et des écoles de formation professionnelle et technique, publiques et privées en rapport avec les besoins du marché du travail ;
- moderniser le secteur informel de formation professionnelle et technique ;
- améliorer le niveau d'instruction et de formation professionnelle et technique ;
- moderniser la formation des formateurs.

4.3.3. EMPLOI

L'emploi est défini par le Bureau International du Travail (BIT) comme une activité qui, à la fois produit des biens et des services valorisables, et constitue un élément d'offre et de satisfaction des besoins essentiels du travailleur, mais aussi suffisamment rémunérateur.

L'état de l'emploi représente un indice de la perception de la situation sociale et économique d'un pays ; aussi, l'un des soucis permanents de l'autorité politique est de satisfaire la demande d'emplois.

Selon les résultats de l'enquête QUIBB au Niger, le taux de sous-emploi est de 34,62% et touche principalement les populations rurales (86,3%) en raison du caractère saisonnier de l'activité agricole. Le taux de chômage, quant à lui s'élève à 15,9% et est plus important dans les centres urbains (19,4%) que dans les zones rurales (15,18%). Les tranches d'âge de 15 à 29 ans enregistrent les taux les plus élevés (23,66%), les personnes les plus exposées au chômage étant celles justifiant d'un niveau d'instruction relativement faible.

L'insuffisance d'encadrement et surtout d'opportunités supportables de financement limitent les capacités des jeunes à disposer de leurs propres entreprises.

Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) s'efforcera, dans le cadre de la promotion de l'emploi, à développer l'adéquation entre la formation technique et professionnelle et les besoins du marché nigérien. Aussi sera-t-il prioritaire d'orienter les appuis de l'État à l'émergence et la promotion d'entreprises spécialisées dans la création d'unités de transformation des produits du secteur primaire qui, par ailleurs, restera le principal moteur de la croissance économique. Ces actions seront menées dans un contexte d'encadrement du secteur informel et sa modernisation, en vue d'en faire un outil en matière de création d'emplois décents et permanents. Il s'agira pour le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) de combiner la promotion de l'emploi des secteurs modernes public, para public et privé, avec des opérations spécifiques destinées à mobiliser la main d'œuvre peu qualifiée à travers des activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO). Cette option sera privilégiée sur tous les chantiers publics de l'État et des collectivités territoriales où l'alternative de l'utilisation de la main d'œuvre locale peut remplacer valablement l'utilisation des machines : salubrité publique ; routes ; travaux de terrassement ; etc.

Il s'agira également d'appuyer l'initiative des individus ou des groupements dans la conduite d'activités génératrices de revenus : embouche, artisanat, petit commerce, transformation, etc.

4.4. SUR LE PLAN DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

4.4.1. JEUNESSE

Les problèmes que rencontrent les jeunes sont aujourd'hui nombreux : formation, insertion et réinsertion sociale et professionnelle, etc. Sur le plan socio-économique, on assiste à l'accentuation du sous-emploi entraînant l'éclatement des structures familiales et un exode rural massif.

Il en résulte un accroissement pléthorique et incontrôlable de la population jeune dans les centres urbains, privant ainsi le milieu rural de ses bras valides.

La forte concentration des jeunes en milieu urbain favorise toute une pathologie sociale : délinquance, usage des stupéfiants, alcoolisme, prostitution, vols, banditisme, etc.

C'est pourquoi, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) mettra en œuvre une politique adéquate de mobilisation de l'immense potentiel d'énergie et d'enthousiasme que représentent les jeunes. Cette politique visera :

- le renforcement de l'éducation civique ;
- la promotion des activités génératrices de revenu, récréatives et didactiques ;
- l'insertion des jeunes dans l'économie nationale par un accès au crédit, au commerce et autres activités productives ;
- la promotion de petites entreprises de production agro-industrielle en vue de renforcer le marché de l'emploi des jeunes ;
- la promotion des activités artisanales traditionnelles et modernes dans tous les milieux ;
- la création des chantiers des jeunes, de comités villageois de développement intégré, de centres d'animation rurale ;
- l'implantation des associations et mouvements de jeunesse ;
- la mise en place des crédits d'équipement pour les jeunes et un fonds de garantie couvrant les risques de son remboursement ;
- la création des centres ou foyers jumelant production (couture, teinturerie, alimentation), soins aux enfants et conseils aux mères ;
- la réouverture du centre de rééducation des jeunes de Dakoro et la création d'autres.

4.4.2. SPORTS ET LOISIRS

Il est unanimement admis que le sport constitue un facteur d'intégration sociale, une école de saine émulation, d'initiative et de tolérance pour la jeunesse et un puissant instrument de développement des qualités physiques et morales, toutes choses favorables au plein épanouissement de l'individu et au développement économique et social du pays.

Longtemps confiné dans une performance mitigée, le sport nigérien est en train d'acquérir une dimension continentale à même de contribuer au rayonnement du pays. Au cours de ces dernières années, les distinctions internationales enregistrées dans diverses disciplines tendent à donner une visibilité au Niger sur la scène sportive régionale et internationale.

La vision du Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) est de faire du sport de masse et du sport de compétition non seulement une pratique d'hygiène corporelle et de loisirs, mais également un support d'éducation de la jeunesse, d'intégration sociale et professionnelle et d'affirmation de l'identité nationale.

Pour y parvenir, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) encouragera l'Etat à créer, restaurer et entretenir couramment les infrastructures sportives nationales et locales. Il encouragera l'État à assurer la création d'un environnement favorable à l'émergence de sportifs d'élite dans toutes les disciplines, à même de représenter le Niger dans les compétitions sportives de haut niveau à travers la mise en formation de nouvelles élites. Il procèdera en outre à l'encadrement du partenariat entre les différentes fédérations sportives et les promoteurs du sport. Au plan stratégique, nous améliorerons la politique nationale de sport et sa mise en œuvre ainsi que la mobilisation des partenaires techniques et financiers autour des plans d'action qui en découleront, en faisant ressortir les apports du sport sur les plans éducatif, social et économique, dans la perspective de la poursuite des grands objectifs nationaux.

4.4.3. ARTS ET CULTURE

La culture représente un précieux héritage pour tout peuple, car elle est l'expression de son identité. Elle s'exprime au quotidien à travers les actes les plus importants de la vie : les relations interpersonnelles au plan familial et au plan intercommunautaire, cérémonies (mariage, baptême, etc.), les arts, l'habitat, l'expression orale et écrite.

L'intervention des pouvoirs publics dans la promotion des arts et de la culture s'est limitée jusqu'ici à l'organisation d'activités à caractère officiel. De ce fait, les actions menées dans ce domaine sont dans une certaine léthargie malgré le potentiel qu'il offre.

L'emploi dans ce secteur est précaire et peu rémunérateur. De plus, de nombreuses pesanteurs entravent sa bonne marche, à savoir : (i) les pesanteurs socioculturelles ; (ii) l'insuffisance dans l'organisation du processus de production et de promotion, (iii) l'absence de synergie entre les

acteurs ; (iv) le faible développement des industries culturelles et (v) l'insuffisance de mesures incitatives à l'investissement dans le secteur de la culture.

La politique du Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) est de revaloriser ce domaine à travers l'encouragement des artistes, des hommes de lettres et de théâtre, des musiciens, des réalisateurs de cinéma, des peintres et artisans, en symbiose avec les exigences de qualité et de modernité, notre héritage socioculturel, dans sa richesse et sa diversité. Il s'engage en outre à renouer avec le festival national de la jeunesse, des arts et de la culture. Les communes seront appuyées pour jouer un rôle important au niveau local dans la promotion du patrimoine culturel et artistique. Il s'agit, entre autres, de les appuyer à créer et/ou entretenir des maisons de jeunes et de la culture, dotées de bibliothèques, de salles de lecture, de salles et espaces de spectacles et de salles d'apprentissage.

D'un point de vue stratégique, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) soutiendra toutes initiatives portant sur la relecture de la Politique culturelle nationale, la promotion d'une meilleure visibilité du secteur des arts et de la culture et la préservation du patrimoine culturel pour son rayonnement à l'échelle nationale et internationale.

4.5. PROMOTION DE LA FEMME ET PROTECTION DE L'ENFANT

Les femmes et les enfants représentent la majorité de la population. C'est dire que la résolution des problèmes nationaux doit largement tenir compte des conditions de la femme et de l'enfant.

4.5.1. LA PROMOTION DE LA FEMME

Dans nos sociétés traditionnelles, le rôle des femmes consistait à :

- la perpétuation de l'espèce ;
- la conservation des traditions et des coutumes ;
- l'accomplissement des activités ménagères et domestiques.

Bien qu'à elles seules, elles représentent plus de 50 % de la population totale du pays, les Femmes restent encore largement marginalisées et dépendantes des Hommes quant à leur autonomie financière.

Comme par le passé, le temps de la femme demeure encore dans une certaine mesure partagée entre les activités ci-dessus énumérées et les travaux de production (agriculture, élevage, artisanat, etc.)

Sur le plan éducatif, le pourcentage de scolarisation des jeunes filles est inférieur à celui des garçons et ce, dans tous les ordres d'enseignements. Les déperditions scolaires féminines sont encore plus importantes que celles des garçons en raison des mariages précoces et des grossesses en cours de scolarité.

Sur le plan sanitaire, d'énormes dangers guettent encore la femme surtout en milieu rural : grossesse à haut risque entraînant l'élévation du taux de mortalité maternelle. Cette situation est due à la faiblesse économique du pays en général, à l'ignorance, à l'analphabétisme et au manque de sensibilisation et d'éducation sanitaire en particulier. La faiblesse de la couverture sanitaire et sa mauvaise répartition spatiale contribuent dans une large mesure à la perpétuation de cette situation. Sur le plan social, les jeunes filles sont les proies faciles de la prostitution et de la délinquance. La dégradation des mœurs dans les campagnes provoque des exodes massifs des jeunes qui vont grossir nos centres urbains et ceux de la sous-région.

Faute de législation appropriée, la femme reste victime de divorce, de répudiations arbitraires et de mauvais traitements au sein de son foyer.

Pour remédier à cette situation, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) s'engage à :

- garantir l'égalité des chances d'accès à l'éducation, à la formation, à l'emploi et à la promotion des nigériens des deux sexes ;
- réaménager les programmes d'alphabétisation surtout en milieu rural en faveur des femmes ;
- réduire les corvées des femmes en milieu rural notamment par la multiplication des infrastructures hydrauliques et des équipements nécessaires au traitement des aliments (foyers améliorés, moulins, etc.) ;
- créer et équiper toutes les agglomérations en CSI et maternités ;
- mettre l'accent sur les activités préventives des maladies (éducation nutritionnelle, hygiène et assainissement, éducation sexuelle, planning familial) ;
- assurer la formation et le recyclage du personnel de santé (sages-femmes, infirmières, matrones et filles de salle) ;
- reconnaître aux femmes en général et fonctionnaires en particulier le droit de bénéficier des indemnités de logement liées à leur fonction quelle que soit leur situation matrimoniale.

Avec ces mesures, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) entend améliorer la situation de la Femme nigérienne et en faire d'elle une citoyenne jouissant pleinement de ses droits.

4.5.2. LES PROBLEMES DE L'ENFANCE

La tranche d'âge de 0 à 5 ans constitue la frange de la population nigérienne la plus vulnérable aux maladies. Les zones rurales sont les plus touchées par le phénomène de la mortalité infantile à cause de la faiblesse de leur couverture sanitaire.

Convaincu que les enfants sont et demeurent un des facteurs de progrès, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) s'engage à garantir la protection de l'enfant en menant les actions ci-après :

- renforcer la couverture sanitaire du pays par la création de CSI, de maternités et de services de pédiatrie ;
- doter les formations sanitaires en ressources humaines, matérielles et financières adéquates ;
- accélérer la formation et assurer le recyclage régulier du personnel de santé ;
- promouvoir les crèches, les garderies et les écoles maternelles et en faire de véritables centres d'éducation en matière de santé, d'hygiène, d'assainissement et de nutrition ;
- renforcer les programmes d'enseignement de puériculture, de protection maternelle et infantile ;
- assurer à tout enfant de 0 à 5 ans les vaccinations indispensables à la protection de sa santé ;
- garantir à l'enfant tous ses droits tels que reconnus par les Institutions Spécialisées du Système des Nations Unies (UNICEF, OMS).

Ce train de mesures permettra au Niger de disposer d'une jeunesse saine, apte à entrer dans le processus de construction d'une société laborieuse et prospère.

CONCLUSION GENERALE

Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) est un parti de masses ouvert à toutes les composantes sociales de notre pays sans exclusive. Il se veut une formation politique qui regroupe toutes les Nigériennes et tous les Nigériens, patriotes et démocrates, sincères et désireux de réaliser l'unité nationale, de combattre toute forme de privilège, de préjugés ou de particularismes.

Sur le plan politique, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) entend instaurer un véritable Etat de droit et faire triompher la démocratie multipartiste. Il rejette toute forme de tyrannie et de dictature. Il ne prône ni la dictature du prolétariat, ni celle de la bourgeoisie encore moins celle de l'aristocratie féodale.

Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji), en rejetant toute balkanisation de notre pays en matière de coopération au développement, s'engage pour la construction d'un Niger nouveau débarrassé de toute forme de domination. Il reste solidaire avec tous les mouvements de lutte de libération nationale et toutes les forces du progrès. Il reste aux côtés de tous les pays du tiers-monde qui veulent lutter pour l'avènement d'un nouvel ordre international plus équitable.

Le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) entend mettre en œuvre son programme d'actions pour un développement intégré compatible avec l'environnement qui prendra en compte la personne humaine dans toutes ses dimensions.

Ce modèle de développement qui permet d'éviter les conflits d'intérêt et les duplications, privilégie la complémentarité des systèmes d'une part et la solidarité communautaire d'autre part.

L'éducation de masse sera le moyen approprié pour combattre l'ignorance, le fanatisme, le fatalisme et l'obscurantisme. Elle pourra créer au sein de la population l'esprit d'unité, d'émulation et de compétitivité nécessaire à promouvoir l'innovation.

Investi de la confiance des Nigériennes et des Nigériens, le Renouveau Démocratique et Républicain (RDR-Tchanji) qui entend faire du travail une mystique et de l'exploitation de nos ressources au profit exclusif de notre peuple un devoir sacro-saint, fera de notre pays un havre de Paix, de Production, de Prospérité et de Développement.